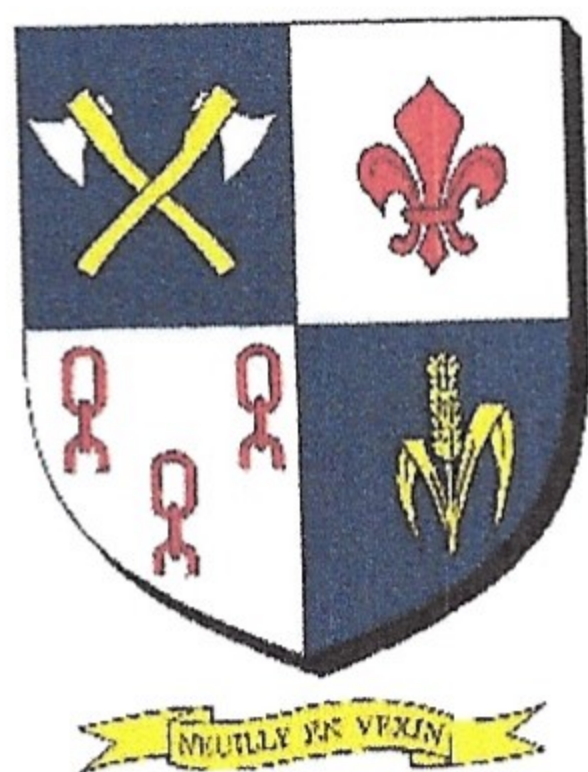




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise ;

- **Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »**
- **Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge »**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contribution à la transition énergétique » et/ou « infrastructures de charge ».

Après lecture à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

A) D'approuver les statuts modifiés et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles : Contribution à la transition énergétique, infrastructures de charge, énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

B) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune,

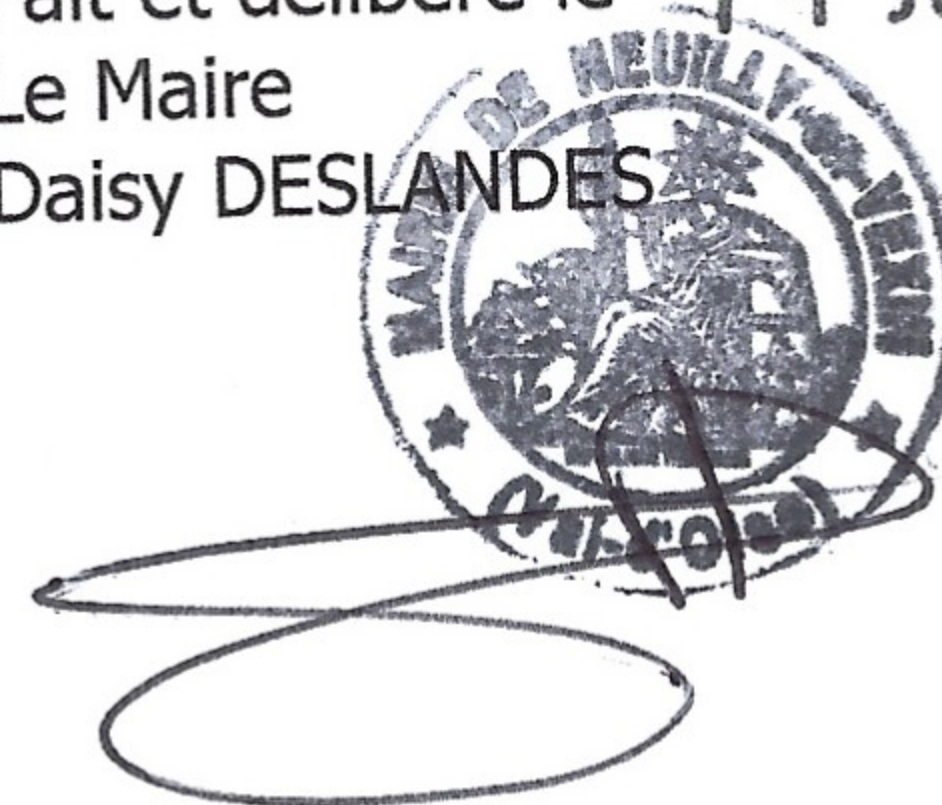
- ☒ D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » (1)
- De ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » (1)

C) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune,

- ☒ D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge » (1)
- De ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge » (1)

(1) Rayer la mention inutile

Fait et délibéré le 14 JUIN 2021
Le Maire
Daisy DESLANDES



Pour copie certifiée conforme.
Publiée le

Transmis au contrôle de légalité le : 17 JUIN 2021

Nombre de
conseillers

-En exercice: 11
-Présents : 10
-Votants : 10
-Absents : 1